



Société anonyme au capital de 3 408 372 euros

Siège social

**91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS
RCS 315 429 837 Paris**

31 JAN 2001

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 JUIN 2000**

L'an deux mil, le vingt deux juin à quinze heures, les actionnaires de la Société UNIGER se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, à PARIS 75015, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettres en date du 24 mai 2000.

La Société PRICE WATERHOUSE COOPERS, Commissaire aux Comptes titulaire représentée par Monsieur Eric BULLE, a été régulièrement convoquée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée à son entrée en réunion.

Monsieur Thierry COSTE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Christophe GRAVE représentant la Caisse Nationale de Crédit Agricole et Monsieur Jean QUESNEL représentant La Société DELFINANCES, actionnaires présents et acceptants et possédant le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Christian BOISSON est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- les copies des lettres de convocation,
- les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31/12/1999,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation à l'Assemblée.

L'Assemblée lui acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1999
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1999
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions spéciales visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999
- Affectation du résultat
- Renouvellement du mandat de trois administrateurs
- Questions diverses

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1ère résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1999, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions passées visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 approuve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit, 2 982 304,39 Francs de la manière suivante:

	Francs
Bénéfice net 1999	2 982 304 , 39
report à nouveau de l'exercice 1998	-13 611 668 , 55
Soit, à affecter au report à nouveau	-10 629 364 , 16

L'Assemblée prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4ème résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick de LATAILLADE.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5ème résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre d'HAULTFOEUILLE.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6ème résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'administrateur de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7ème résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la nomination de Monsieur Christophe GRAVE en qualité de représentant permanent de la CNCA en remplacement de Madame Mina DARBON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

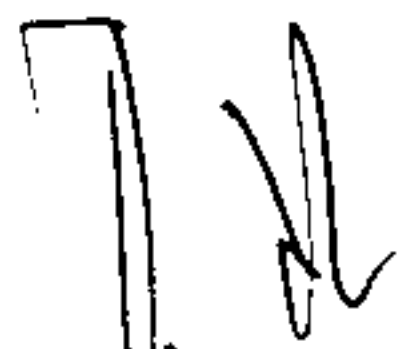
8ème résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de procéder à tout dépôt et toute formalité de publicité prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à seize heures.

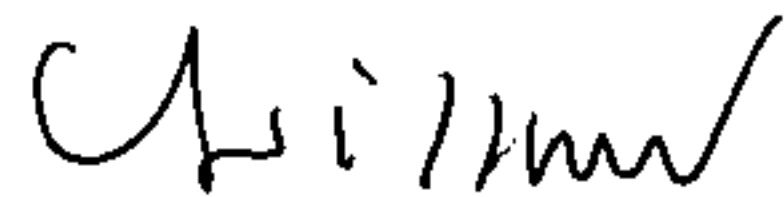
Le Président



Thierry COSTE

Les Scrutateurs

Le Secrétaire
Christian BOISSON



Pour la CNCA
Christophe GRAVE



Pour DELFINANCES
Jean QUESNEL

